

COMITE LOCAL DE COORDINATION D'AIDE AUX VIEILLARDS



Procès-verbal de la réunion du 16 octobre 1969

Le Comité local de coordination d'aide aux vieillards s'est réuni le jeudi 16 octobre 1969, à 18 h 15, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Vanneufville, Adjoint au Maire.

- Etaient présents :
- M. Depaix, Président des Amis des Cheveux blancs.
 - Mme Reubrecht, Présidente du Comité d'aide fraternelle des commerçants du Centre au profit des vieillards.
 - M. Carpentier, Président de la Ligue républicaine du Bien public, accompagné de Mme Carpentier.
 - Mme Lecocq, représentant le secours catholique.
 - Le docteur Montois, Président de l'Association lilloise d'aide aux Anciens.
 - M. Demars, Vice-Président de l'Association lilloise d'aide aux Anciens.
 - Mme Descamps, représentant l'Association nationale des veuves civiles chefs de famille.
 - Mme Pierre-Henri Pelcé, représentant son mari, trésorier du Comité de Lille du Secours populaire français.
 - Mlle Canler, représentant l'Association d'Aide aux prêtres du diocèse de Lille.
 - M. Parmentier, représentant le Mouvement social populaire.
 - M. Deroeux, Secrétaire général du Bureau d'Aide sociale, représentant M. Hermez, Président.

Etait excusé :

- Le docteur Wouters, soins et aide au domicile des vieillards malades.

Assistaient également à la réunion :

- M. Schmidt, Trésorier Principal.
- M. Lava, Directeur des services sanitaires et sociaux.
- Mme Raepsaet, Rédactrice.

Dès l'ouverture de la séance, M. Lava donne connaissance des instructions reçues de l'autorité préfectorale visant l'organisation de la journée nationale en faveur des vieillards fixée cette année au dimanche 26 octobre 1969.

S'agissant de la répartition des fonds recueillis, les pourcentages attribués sont identiques à ceux de l'année 1968 c'est-à-dire :

- 90 % des sommes collectées par les oeuvres ou organismes sont attribués immédiatement à ceux-ci en échange d'un reçu signé et remis au trésorier du Comité local, sur lequel est indiquée la somme laissée à la disposition de l'oeuvre.

- 10 % sont versés au C.C.P. 598-77 du Comité départemental de la journée des vieillards ; ils seront transférés au Comité national pour les frais d'organisation et de propagande.

L'assemblée est informée des dispositions prises par le service en vue du déroulement de cette journée et afin de faciliter l'action à mener par les différents organismes qui y participent :

- Communiqués de presse et appel à la radio ;
- Remise d'affiches double colombier à l'affichage Giraudy et à l'Avenir Publicité qui ont consenti à prendre à leur charge les frais d'apposition d'un certain nombre de ces affiches ;
- L'autorisation de M. le Maire sera sollicitée en faveur de la Ligue républicaine du Bien public pour quêter à l'intérieur du théâtre Sébastopol et faire sur scène un appel à la générosité des spectateurs au nom du Comité local de coordination d'aide aux vieillards ;
- Vérification et préparation du matériel nécessaire au déroulement de cette journée : troncs plombés, cartes de quêteurs, insignes, vignettes, etc

M. Deroeux regrette que la journée des vieillards ait lieu à cette époque proche des fêtes de fin d'année et trop chargée en journées nationales.

M. Demars signale que l'année dernière des enfants sales et mal vêtus quêtaient, sans ordre ni discipline, aux abords du cimetière du Sud et souhaite que cela, même si le geste est louable, ne se reproduise plus.

M. Schmidt, comme les années précédentes, insiste pour que, dans l'intérêt de tous, les troncs soient rendus plombés le plus rapidement possible et rappelle que chaque organisme doit remettre dans le même temps une demande de versement de la quote part lui revenant en donnant l'indication du compte courant postal ou du compte bancaire auquel le versement devra être effectué. Il précise, à l'intention des quêteurs qui ne peuvent se rendre libres pendant les heures ouvrables qu'ils pourront, les 27 et 28 octobre, apporter leurs troncs le midi jusqu'à 12 h 45 et le soir jusqu'à 18 h 15.

.../

Mme Vanneufville adresse des remerciements à M. le Trésorier Principal et à son personnel pour la part active qu'ils prennent à l'organisation des collectes en assurant l'ouverture des tronc et la comptabilité des fonds recueillis.

Il est signalé que la vente des vignettes pourra être poursuivie durant une semaine après le 26 octobre, c'est-à-dire jusqu'au 2 novembre et que le produit de cette vente ainsi que les vignettes invendues seront à déposer au service, à l'Hôtel de Ville, 3ème pavillon, rez-de-chaussée, dans le moindre délai.

Mme Pelcé regrette que le Comité départemental ne se réunisse pas car cela permettrait de solutionner certains problèmes et d'échanger bien des points de vue.

M. Montois fait observer que ce même comité devait mettre en place depuis cinq années au moins des groupements de travail et d'études spécifiques et, qu'à ce jour, rien n'a encore été entrepris dans ce sens.

Mme Vanneufville conclut en souhaitant une bonne entente entre les groupements qu'elle remercie de leur activité et de leur dévouement envers les personnes âgées.

La séance est levée à 19 heures 15.

La secrétaire,

La présidente,

Michèle Raepsaet

Cécile Vanneufville